

Le 17 septembre 2012, volume 24, n° 5

Assurance stabilisation des revenus agricoles

par Ann Fornasier

VEAUX DE GRAIN : AVANCE SPÉCIALE

Au mois de septembre, La Financière agricole du Québec (FADQ) a accepté de verser une avance spéciale de 16,25 \$ net par veau de grain. La prévision de juin dernier a été révisée en raison de l'augmentation des coûts d'alimentation causée par la mauvaise récolte anticipée de maïs-grain et de soya aux États-Unis en 2012 ainsi que la détérioration des prix de marché des veaux de grain. Le montant net versé en septembre totalise 60 % du montant net de la compensation annuelle prévue. La situation sera réévaluée en décembre 2012, comme à l'habitude.

BOUVILLONS D'ABATTAGE : RÉVISION DU TAUX DE COTISATION

La FADQ a accepté de réviser à la baisse le taux de cotisation 2012 du produit Bouvillon d'abattage d'environ 11 \$/tête (0,035 \$/kg de gain). Après analyse, la FADQ reconnaît que la nouvelle ferme type 2010, entrée en vigueur en 2012, présente des changements structurels significatifs qui permettent à la FADQ de réviser l'ensemble de l'historique de cinq ans (plutôt que trois ans) pour calculer l'indice de perte qui sert à la détermination du taux de cotisation. Cette modification sera appliquée cet automne sur la prochaine prévision de la FADQ.

CÉRÉALES CONSOMMÉES À LA FERME : IMPACT SUR LES PRODUCTIONS ANIMALES

Un dossier occupe largement l'agenda de la Fédération : celui de la baisse des productions animales au Québec. De concert avec l'UPA, la Fédération sensibilisera les instances gouvernementales à cette situation dramatique et proposera des solutions. Les causes des baisses de volume sont multiples. Elles coïncident, entre autres, avec la hausse importante du prix des grains. Le prix du maïs a doublé depuis le début des années 2000 pour atteindre aujourd'hui plus de 300 \$/tonne. Le prix de vente des bovins n'a augmenté en moyenne que de 20 à 30 %.

L'assurance stabilisation des revenus agricoles couvre l'écart entre le coût de production et le prix de vente d'un produit pour une ferme type qui représente la moyenne d'un secteur. Dans les productions animales, le coût de production tient compte à la fois des céréales produites à la ferme (au coût de production) et des céréales achetées (au prix du marché). La proportion varie selon le secteur. Par exemple, la proportion de maïs produit sur le total consommé est de 44 % pour le veau de grain et de 66 % pour le bouvillon d'abattage.

Ce pourcentage varie d'une entreprise à l'autre. Par exemple, les dépenses d'une entreprise qui achète la totalité du maïs nécessaire pour nourrir ses animaux dans les périodes où le prix du maïs est supérieur à son coût de production ne seront pas complètement couvertes par l'ASRA. Dans le cas des entreprises animales qui produisent leurs propres céréales, les producteurs doivent choisir entre vendre leurs céréales au prix du marché avec profit ou les servir aux animaux à perte. Tout un dilemme!

Les producteurs de veaux d'embouche retiennent leur souffle...

par Gaétane Fournier

Ces dernières semaines, plusieurs éleveurs voyaient venir la reprise des ventes aux enchères spécialisées avec appréhension. Les perspectives étaient inquiétantes en raison de la forte hausse du prix des grains qui inciterait peut-être les parcs d'engraissement à réduire leurs achats. De plus, les contrats à terme à la bourse de Chicago pour les veaux d'embouche affichaient de fortes baisses.

Pour le moment, la catastrophe ne s'est pas produite. Les six premiers encans spécialisés ont donné des prix comparables à ceux connus lors de la même période l'année dernière dans les principales catégories de poids, tant pour les mâles que les femelles. Les contrats à terme pour le veau d'embouche à la Bourse de Chicago reprennent eux aussi du mieux. Les prix du Québec se situent actuellement très près de ceux de l'Alberta et bien au-dessus de ceux de l'Ontario.

Par contre, les volumes commercialisés sont particulièrement bas. Déjà, lors de la saison 2011-2012, une baisse générale de 3 % du volume était observée par rapport à la saison précédente. Actuellement, les statistiques de volume montrent que le total des six premières ventes spécialisées d'automne est le plus faible depuis cinq ans. Par rapport à la saison 2011-2012, la baisse du volume cumulatif est de 10 %. Plusieurs facteurs concourent à cette situation. En plus de la baisse du nombre de producteurs, selon certains dires, le temps particulièrement chaud pour la saison, les poids encore trop faibles de plusieurs veaux et aussi une rétention à la ferme des veaux dans l'espoir d'une hausse des prix expliqueraient les faibles volumes enregistrés depuis le début de la saison.

Portes ouvertes : 10 ans, on a fêté en grand!

par Sonia Dumont

Le dimanche 9 septembre 2012, petits et grands ont envahi les 13 fermes bovines participant à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec. L'événement qui célébrait sa 10^e année s'est déroulé partout dans la province, sous une température invitante. Petits et grands sont venus à la rencontre des producteurs. Pour célébrer ce 10^e anniversaire, les agriculteurs se sont aussi invités en ville pour une grande fête au parc Jean-Drapeau de Montréal. La Fédération des producteurs de bovins s'y trouvait très bien représentée avec kiosque informatif et enclos d'animaux, veaux et bovins. Dans un va-et-vient incessant de poussettes, les 34 000 visiteurs se sont succédé pour en apprendre davantage sur nos productions bovines et échanger avec nos producteurs animateurs.



Le kiosque bovin : le calme...



...avant la tempête.



Les enfants ont pu se familiariser avec les animaux.



La porte-parole de l'événement, Marie-Ève Janvier a visité notre kiosque et passé un bon moment en compagnie de notre producteur animateur M. Dethier.



Les animateurs du kiosque, tout sourire même après une journée bien remplie à échanger avec les visiteurs.

Changements aux ressources humaines de la Fédération

Face à un contexte économique et conjoncturel difficile dans le secteur bovin, une analyse de la structure organisationnelle de la Fédération des producteurs de bovins du Québec a été amorcée au cours des derniers mois. Des changements au sein de l'organisation en découlent. Le premier effet recherché par la nouvelle structure est de favoriser la santé financière de la Fédération.

Des postes ont été abolis et d'autres ont été réorganisés. Nous vous informons donc que MM. Paul Rouillard et Louis Hébert ne sont plus au service de la Fédération des producteurs de bovins du Québec. M. Hébert occupait le poste de directeur mise en marché – Veaux de lait et développement des affaires. Nous le remercions sincèrement pour ses 25 années de bons et loyaux services.

M. Rouillard occupait le poste de directeur mise en marché – Veaux de grain / Bovins de réforme et veaux laitiers. Parmi nous depuis 2009, nous le remercions pour sa précieuse collaboration. À tous les deux, nous souhaitons le meilleur des succès dans leurs projets.

Veillez prendre note qu'à la suite de l'abolition de ces postes de cadres, ainsi que celui de directeur général adjoint, l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers et l'agence de vente des bouvillons d'abattage relèveront de M. André Roy.

L'agence de vente des veaux de grain et l'agence de vente des veaux d'embouche relèveront de M. Réal Daigle et l'agence de vente des veaux de lait sera dorénavant sous la direction du directeur général, M. Jean-Philippe Deschênes-Gilbert.

D'autres postes sont également abolis. M. Éric Léonard est dorénavant secrétaire des comités de négociation et de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers. Son poste d'agent à la mise en marché dans le secteur bouvillon d'abattage est aboli, ainsi que celui de Mme Chantal Trépanier, commis-comptable dans le secteur bouvillon d'abattage, qui quittera la Fédération. Nous lui souhaitons tout le succès espéré dans la poursuite de ses projets. Il est à noter que d'autres postes laissés vacants à la suite de départ ne seront pas comblés.

Programme d'appui à l'implantation des systèmes desalubrité alimentaire à la ferme

DES SOMMES ENCORE DISPONIBLES POUR LES PRODUCTEURS

Vous avez entrepris des démarches pour implanter un programme de salubrité dans votre entreprise agricole? Le volet 2 - Conseils techniques et équipement du Programme d'appui à l'implantation des systèmes de salubrité alimentaire à la ferme s'adresse donc à vous!

Au nombre des activités admissibles à l'aide financière, nous retrouvons les vérifications effectuées en vue d'une première certification, l'achat d'équipement pour assurer la salubrité alimentaire (ex. : logiciel, cabinet d'entreposage de produits chimiques, laveuses à pression, éclairage spécial, etc.), les analyses de laboratoire obligatoires prévues dans certains programmes de salubrité alimentaire pour la première année (ex. : analyse d'eau), etc.

L'aide financière peut atteindre 70 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 750 \$ par programme de salubrité alimentaire. Pour plus de détails et déposer une demande, visitez le www.cdaq.qc.ca pour connaître l'ensemble des modalités du programme et pour télécharger les formulaires ou composez le 450 679-4133.

Les propositions de projets peuvent être déposées en tout temps au secrétariat du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. Faites vite! Le programme se termine le 31 mars 2013, mais votre demande doit être reçue avant le 28 février 2013.

Le C. A. en Mauricie

par Marie-Claude Dubuc

Lors du conseil d'administration de la Fédération qui s'est tenu les 9 et 10 août dernier, le Syndicat des producteurs de bovins de la Mauricie a su allier plaisir et efficacité dans l'organisation et le déroulement des activités régionales tant par le choix de la programmation que le soutien logistique infaillible.

L'horaire convivial des activités aura permis aux participants d'en profiter pleinement. Voilà l'image que les élus de la Fédération retiendront de leur séjour dans la belle région de la Mauricie dont les potentiels touristique et agricole sont tout à fait exceptionnels.

C'est pourquoi la Fédération tient à remercier le Syndicat des producteurs de bovins de la Mauricie ainsi que toutes les personnes qui ont permis à l'événement de se perpétuer à nouveau.

Levinoff-Colbex

ÉTAT DE LA SITUATION ET PRÉCISIONS

Trois mois après la cessation des activités de l'entreprise Levinoff-Colbex, la Fédération a fait parvenir un document explicatif intitulé *Levinoff-Colbex État de la situation et précisions* à tous les producteurs de bovins du Québec.

Des informations de toutes sortes ont circulé concernant ce dossier. Des réponses aux principales questions soulevées sont répertoriées dans ce document qui est également accessible au bovin.qc.ca.

Gagnants



Les gagnants de la deuxième allocation d'historique de référence destinée à la relève sont Mme Véronique Denis et M. Maxime Desmarais de la région de Saint-Hyacinthe. Cette allocation correspond à un historique de référence de 653 veaux de grain sur base annuelle. Nous leur souhaitons la bienvenue dans la production de veaux de grain.

Formation sur les enclos d'hivernage

par Nathalie Côté

La Fédération vient de recevoir une aide financière du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) afin de développer une formation sur la technique d'enclos d'hivernage pour les producteurs et les employés du sous-secteur de la production de bovins de boucherie.

Nous prévoyons être en mesure de diffuser la formation à partir de janvier 2013. Les régions suivantes sont ciblées dans le cadre du projet : Outaouais-Laurentides (2 groupes); Estrie (1 groupe); Abitibi (1 groupe) et Témiscamingue (1 groupe); Bas-Saint-Laurent (1 groupe); Saguenay-Lac-Saint-Jean (1 groupe); Gaspésie-Les-Îles (1 groupe).

Cette formation permettra d'accroître les compétences des producteurs vache-veau et de leurs employés sur la gestion agroenvironnementale des enclos d'hivernage et des bandes végétatives filtrantes.

Renforcement de la biosécurité sur les fermes canadiennes

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a publié une norme de biosécurité nationale visant à renforcer le secteur des bovins de boucherie du Canada. La norme décrit les pratiques à adopter à la ferme pour minimiser l'introduction et contrôler la propagation de maladies infectieuses endémiques, émergentes et exotiques dans le cheptel canadien.

La plupart des pratiques décrites dans la norme sont déjà adoptées dans les exploitations de bovins de boucherie dans l'ensemble du Canada. La norme est un outil qui permet aux producteurs de mesurer leurs pratiques de biosécurité à la ferme.

La norme se fonde sur quatre principes de base :

- ↳ gérer et minimiser les risques liés au déplacement des animaux;
- ↳ gérer le déplacement des personnes, des véhicules, de l'équipement et des outils;
- ↳ gérer les pratiques de santé animale, telles qu'acheter des aliments pour le bétail de sources fiables;
- ↳ favoriser l'acquisition de connaissances des employés et leur formation par rapport aux pratiques et aux principes de biosécurité.

Pour obtenir une copie, consultez le www.inspection.gc.ca/biosecurite.

Activité Boeuf 2012

À titre de collaborateur à l'Activité Boeuf 2012, la Fédération vous invite à vous inscrire à cet événement incontournable.

L'Activité Boeuf innove encore cette année! Elle se tiendra sur le site même d'Expo-Boeuf afin de permettre aux experts d'expliquer la conformation des mâles et des femelles en présence de sujets vivants.

Une chronique sur le suivi de quatre veaux depuis leur naissance sera également présentée pour discuter, entre autres, des défauts et qualités qu'ils ont développés au cours de la dernière année. Pour plus d'information : Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, 418 523-5411 ou 1 888 535-2537 ou craaq.qc.ca ou client@craaq.qc.ca.

